

<b>DEPARTEMENT</b> Meurthe et Moselle
<b>ARRONDISSEMENT</b> Briey
<b>CANTON</b> Pays de BRIEY

COMMUNE DE PIENNES

2022\_11\_10

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil  
Municipal  
Séance du 24 novembre 2022

<p><b>Nombre de membres en exercice : 19</b></p> <p><b>Date de convocation : 19 novembre 2022</b></p> <p><b>Affichage du compte-rendu le : 25 novembre 2022</b></p>	<p>L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIENNES était rassemblé en session ordinaire, salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. CALVO Matthieu.</p> <p><b>Présents :</b> MM. CALVO Matthieu, LINTZ Stéphane, Mme BUTTGENBACH Jocelyne, M. HENRION Christian, Mme WEBER Sophie, Mmes ARROUGÉ Marie-Josée, DAVAL Chantal, MM. LARMUSIAUX Franck, NAPOLI Maurizio, GABRIEL Régis, Mme VENEZIAN Nicole, M. MATUSZAK Edmond, M. ARROUGÉ Daniel, M. MAHJOUBI Jawad, Mme WATTECANT Aurélie.</p> <p><b>Représentés :</b> M. THIRIET Mathieu (par Mme WEBER Sophie), Mme HANUS Virginie (par M. LARMUSIAUX Franck), Mme LINTZ DA SILVA Cristina (par M. LINTZ Stéphane).</p> <p><b>Excusée :</b> Mme DERFALOU Soumia</p>
---	--

Il a été procédé, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884 à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LARMUSIAUX Franck ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Marché transport scolaire – avenant n° 2

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Commande Publique,  
Vu sa délibération en date du 30 juin 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer, à exécuter et à régler le marché de transport scolaire avec la Société TRANSDEV GRAND EST de 54 710 LUDRES,  
Vu l'avenant n° 1 en date du 5 octobre 2022,  
Vu les modifications du circuit apportées depuis la rentrée scolaire 2022-2023, liées au transfert de la cantine vers le Collège Paul LANGEVIN et visant à améliorer les temps de restauration des enfants,  
Vu les propositions de revalorisation tarifaire de la Société TRANSDEV portant le montant estimatif du marché à 54 576 € HT., soit une augmentation de 6.16 % du marché initial,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer avec la Société TRANSDEV GRAND EST de 54 710 LUDRES l'avenant n° 2 au marché de transport scolaire portant le montant du marché à :

Pour mémoire :

Marché de base

Montant annuel : 17 136 € HT

Coût sur trois ans : 51 408 € HT

Nouveau montant du marché :

Montant annuel : 18 720 € HT

Montant total : 54 576 € HT

- Précise :

- Que la présente délibération prend effet à compter de l'année scolaire 2022-2023.
- Que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours et qu'ils seront prévus chaque année aux chapitre et article correspondants en tant que de besoin.

**Pour extrait certifié conforme,  
Fait à PIENNES, le 25 novembre 2022**

**Le Maire  
Matthieu CALVO**



**Le Secrétaire,  
Franck LARMUSIAUX**

